



PREFET DE LA REGION CENTRE

Orléans, le 31 JUL. 2012

**AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
**Demande d'autorisation d'exploiter en extension - Installations classées pour la protection de**  
**l'environnement**  
**SICTOM de la région de Châteaudun**  
**Commune de Châteaudun (28)**

## 1. PRESENTATION DU PROJET

Le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la région de Châteaudun sollicite l'autorisation d'exploiter une déchetterie dans le cadre d'une extension de sa capacité de collecte de déchets.

Le SICTOM de la région de Châteaudun est un syndicat intercommunal gérant 4 déchetteries localisées à Châteaudun, Arrou, Cloyes-sur-le-Loir (28) et Ouzouer-le-Marché (41), et comptant 51 communes soit 40 000 personnes.

La déchetterie est actuellement soumise à déclaration. Le projet sera soumis à autorisation. Il s'étend sur une surface de 7 910 m<sup>2</sup> et prévoit la collecte de 630 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux sur le site. Il permettra de stocker principalement les déchets suivants : cartons, ferrailles, bois, déchets non dangereux, gravats et déchets verts.

Les installations sont situées sur le territoire de la commune de Châteaudun au sein d'un parc d'activités au Nord-Est de la commune. Le site est implanté dans un environnement essentiellement agricole à proximité de la Route nationale RN10 reliant Chartres à Châteaudun.

A l'ouest et au nord du terrain, sont présents des terrains agricoles.

Au sud, est implanté le parc d'activités de La Bruyère.

A l'est, se trouvent les bureaux du SICTOM de la région de Châteaudun et l'usine d'incinération d'ordures ménagères exploitée par le SICTOM de la région de Châteaudun.

Les habitations les plus proches sont situées à 500 mètres au sud et à l'ouest des limites de propriété du SICTOM de la région de Châteaudun. Les futures zones urbanisables au POS ne sont pas indiquées.

## 2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité des sols et des eaux souterraines ;
- les odeurs.

### **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

#### **3.1. Étude d'impact**

##### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

Le dossier présente de manière satisfaisante le contexte géologique et hydrologique du site.

La commune de Châteaudun est incluse dans le Bassin Parisien. Elle est située à proximité de la vallée du Loir (1,8 km à l'ouest), qui traverse la région du nord au sud et sépare la Beauce à l'est et le Perche à l'ouest.

L'étude recense les points de captage d'eau potable à proximité du site et indique que les installations sont situées hors périmètre de protection rapprochée de captages d'alimentation en eau potable.

L'analyse du contexte géologique montre que le terrain d'implantation se situe dans une formation géologique à dominante composée d'argiles à silex de teinte brune à ocre rouillée sur une épaisseur de 15 à 20 m qui reposent sur des craies à silex d'épaisseur de 40 m.

La description de l'état initial du site est complète et appropriée. On y trouve les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte. Toutefois, il est regrettable que l'étude de bruit présentée dans le dossier ne précise pas la nature de l'activité mesurée.

##### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporales et permanents de l'installation**

Le risque de pollution des sols et des eaux souterraines est principalement lié aux activités de stockage de déchets liquides. Le dossier énumère de façon satisfaisante les éventuelles sources de contamination et les moyens de réduction associés. Les risques potentiels de pollution des sols liés aux stockages des déchets et liés aux eaux d'extinction d'un éventuel incendie sont correctement considérés.

Les caractéristiques des bennes de collecte des déchets sont présentées dans le dossier, ce qui permet d'évaluer l'impact potentiel.

L'étude décrit de manière précise les différentes sources d'odeurs de l'installation. Le site est à l'origine des émissions suivantes : émissions diffuses liées aux véhicules présents sur site et émissions d'odeurs liées aux déchets collectés notamment les déchets dangereux des ménages et déchets verts.

##### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

Afin de supprimer et réduire les impacts de l'installation sur les sols, les eaux et les odeurs, le projet prévoit la mise en place des mesures suivantes :

- le stockage de déchets susceptibles de générer une pollution sur des rétentions adaptées et suffisamment dimensionnées ;
- le confinement des eaux d'extinction d'incendie dans un bassin de rétention dédié et propre au site ;
- le traitement des eaux pluviales de voiries par un débourbeur - déshuileur équipés d'une vanne de sectionnement permettant le confinement d'une éventuelle pollution ;
- l'interdiction de collecte d'ordures ménagères et de pneumatiques ;
- le stockage de bennes limité dans le temps et vidées régulièrement limitant ainsi l'émanation d'éventuelles odeurs ;
- le stockage dans des bornes couvertes placées sur rétention des huiles usagées limitant ainsi les pollutions du sol.

Les mesures prises pour la réduction des impacts sur la qualité des eaux et des sols sont correctement explicitées dans le dossier et adaptées à la sensibilité du milieu.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible avec le SDAGE du bassin Loire Bretagne, le SAGE du Bassin du Loir et avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Eure-et-Loir.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

Les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site sont proportionnées aux enjeux. Elles sont correctement décrites dans le dossier.

### **3.4. Étude des dangers**

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation compte-tenu de son environnement.

Les risques potentiels sont correctement identifiés.

L'exploitant a retenu, de manière justifiée, le scénario de l'incendie d'une benne de déchets combustibles et l'incendie de la cuvette de rétention des 2 bornes d'apport volontaire d'huiles usagées. Le scénario incendie a été modélisé à l'aide d'une méthode adaptée. Les zones d'effets sur l'homme et sur les structures restent circonscrites dans les limites de propriété.

En ce qui concerne la prévention et la maîtrise du risque incendie, l'exploitant prévoit les dispositions suivantes :

- la présence permanente durant les heures d'ouverture de 2 gardiens, chargés de l'évacuation de la déchetterie en cas d'incendie ;
- la mise en place de caméras de surveillance en période de fermeture du site ;
- la mise en place d'extincteurs et de robinets incendie armés. Deux poteaux incendie alimentés par le réseau municipal sont présents dans un rayon de moins de 200 m autour du site.

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels.

Les mesures proposées sont adaptées aux enjeux.

### **3.5. Etude des risques sanitaires**

L'évaluation des effets sur la santé humaine est traitée dans l'étude d'impact. Concernant l'identification des rejets atmosphériques du projet et leurs impacts, un renvoi erroné vers un paragraphe traitant les émissions atmosphériques peut éventuellement perturber la bonne compréhension de ce point.

Les sources de bruit principales sont associées à la circulation des véhicules (véhicules des particuliers et poids lourds pour l'enlèvement des déchets). Compte-tenu de la distance d'éloignement qui sépare les habitations les plus proches, l'étude acoustique présentée dans le dossier conclut que l'activité du site n'est pas perceptible, bien que cette étude n'apporte aucune précision sur la nature de l'activité mesurée.

### **3.6. Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers**

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers aborde les enjeux identifiés et les expose de manière claire et lisible pour le grand public.

## **4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET**

Le site est un établissement existant situé dans un parc d'activités. L'activité participe à la collecte et au recyclage des déchets.

L'ensemble des mesures prévues par le pétitionnaire est de nature à maîtriser l'impact du projet sur le milieu naturel.

Par ailleurs, le SICTOM de la région de Châteaudun met en place des mesures complémentaires afin que le site ne présente pas de risque pour les tiers et pour limiter ou supprimer les impacts sur l'environnement telles que la présence de 2 gardiens durant les horaires d'ouverture du site, la réduction du temps de présence des véhicules sur le site, la présence d'absorbants adaptés, la faible consommation énergétique.

## 5. CONCLUSION

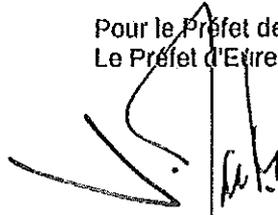
Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est globalement en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée des mesures cohérentes pour supprimer et réduire les incidences du projet.

---

Pour le Préfet de la région Centre,  
Le Préfet d'Eure-et-Loir,



Didier MARTIN

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par l'installation et l'importance des enjeux vis-à-vis de l'installation sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	Le site d'implantation de l'installation au sein du parc d'activités ne présente pas de richesse faunistique ou floristique remarquable. L'exploitant plante sur son site des espèces végétales non invasives.
Milieux naturels	0	Le site n'est concerné directement par aucun zonage biologique, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel de type ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux), site Natura 2000, ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), etc... L'exploitant a évalué l'incidence du projet sur la Zone Natura 2000 la plus proche située à 220m au nord-est et conclut à une absence d'impact sur cette zone.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	Le site est situé en zone d'activité économique. Aucune nouvelle construction n'est envisagée.
Eaux superficielles et souterraines, captages d'eau potable	+	Il n'y a pas de prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau d'eau potable communal pour la consommation des gardiens). Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau potable. Le captage le plus proche est situé à 1 km au Sud du site. L'exploitation du site génère des eaux pluviales ruisselant sur les voies imperméabilisées du site. Les réseaux d'eaux sont séparatifs et correctement décrits dans le dossier. Les eaux pluviales (après traitement) et les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Châteaudun.
Sois	++	Les déchets susceptibles de provoquer une pollution sont stockés sur rétention. L'ensemble du site dispose d'une dalle béton.
Air	0	Au vu de la nature des activités, aucun rejet atmosphérique, hormis ceux des véhicules apporteurs de déchets ou ceux de collecte, n'est engendré par le fonctionnement des installations.
Odeurs	++	Les déchets concernés par l'extension de la déchetterie ne concerne pas les déchets fermentescibles (ordures ménagères interdites), uniquement les déchets encombrants. L'odeur générée reste similaire à l'odeur actuelle.
Déchets	+	L'activité du site ne génère pas de déchets. Les déchets collectés sont évacués vers des installations de traitement adéquates.
Energies et changement climatique	0	La consommation électrique sera celle de l'éclairage et du chauffage du bâtiment des gardiens.
Risques technologiques	+	Le dossier identifie les risques potentiels dont l'incendie, l'inflammation de produits stockés et le déversement d'eaux de lutte contre l'incendie. Les zones d'effet des risques identifiés restent dans l'emprise du site. Les mesures de prévention et de maîtrise des risques sont proportionnées aux enjeux.
Santé	0	Les activités ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Le trafic lié à l'établissement sur la RD111 est estimé au maximum à 700 véhicules/j en période de pointe le week-end. Cet impact est faible au regard de la circulation sur la RN 10 voisine (14 500 véhicules/jour).
Bruit	+	L'étude de bruit figurant dans le dossier met en évidence le respect de la réglementation en vigueur à la date du présent avis.
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses dues à l'installation restent limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural n'est impacté par l'installation.
Paysages	+	L'impact paysager de l'établissement est limité du fait de l'implantation effective de l'établissement en zone industrielle. Des espaces verts sont aménagés. Des haies arborées masquent le site depuis la route.

\*Hiérarchisation des enjeux :

+++ : très fort

++ : fort

+ : présent mais faible

0 : pas concerné

